



Service Juridique  
et Assemblée

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

### PROJET DE DELIBERATION N° 20

**RAPPORTEUR : Monsieur NAYRAC**

**Service émetteur : Urbanisme et Aménagement**

### Subvention façade : périmètre 2017

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme pris en ses articles L.421 et suivants et R.421 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire comptable publique,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme,

Considérant que dans le cadre de sa politique de rénovation du cœur de ville initiée dès 1997, la Commune avait souhaité contribuer financièrement à la rénovation des façades dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses,

Considérant que le périmètre 2016 n'a pas généré un grand nombre de dossiers et que des demandes ont été formulées hors de ce périmètre,

Considérant que le cœur de ville est le secteur où les besoins sont les plus nombreux,

Considérant que par le passé plusieurs voies ont été inscrites dans des périmètres d'éligibilité et qu'il reste des façades à rénover,

Considérant en 2016, des demandes non satisfaites de propriétaires motivés pour rénover leur façade,

Considérant que le périmètre subventionné proposé comprend les voies et places (citées ci-dessous) et tel que colorés sur le plan ci-joint :

<u>Existant :</u>	<u>Nouveau :</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Avenue de la République jusqu'à la rue Ferrer,</li><li>- Avenue Jean-Jaurès, jusqu'à la rue Ferrer,</li><li>- Place du Mandarous,</li><li>- Boulevard de l'Ayrolle,</li><li>- Boulevard Richard,</li><li>- Rue du Pont de Fer, jusqu'à la rue des Jardins,</li><li>- Boulevard Saint-Antoine,</li><li>- Boulevard de la Capelle,</li><li>- Rue du Champ du Prieur, jusqu'à la rue Jules Canterel,</li><li>- Rue du Rajol jusqu'à la rue de Condatomag,</li><li>- Traverse des Potiers,</li><li>- Place de la Capelle,</li><li>- Avenue Gambetta,</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue de la Liberté,</li><li>- Rue du Barry,</li><li>- Rue Eustache,</li><li>- Boulevard Sadi-Carnot,</li><li>- Impasse du Mandarous,</li><li>- Rue de l'Ancienne Tour,</li><li>- Rue Saint-Martin,</li><li>- Rue du Prêche,</li><li>- Place du Beffroi,</li><li>- Place des Consuls,</li><li>- Rue de l'Ancienne Commune,</li><li>- Place de la Mutualité,</li><li>- Place Emma Calvé,</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de la Pauléle, de la rue de la Fraternité jusqu'au porche de la parcelle AI 287,</li> <li>- Rue de la Fraternité, jusqu'à la rue de Planard,</li> <li>- Boulevard de Bonald,</li> <li>- Rue de la Capelle,</li> <li>- Rue Claude Peyrot,</li> <li>- Place Claude Peyrot,</li> <li>- Rue Pasteur,</li> <li>- Place Foch,</li> <li>- Rue Saint-Antoine,</li> <li>- Rue des Coloristes,</li> <li>- Place Lucien Grégoire,</li> <li>- Rue Droite,</li> <li>- Rue Clausel de Coussergues,</li> <li>- Rue Solignac,</li> <li>- Rue du Beffroi,</li> <li>- Rue Paul Bonhomme, de la rue du Beffroi à la rue Bernard Lauret,</li> <li>- Rue Bernard Lauret,</li> <li>- Rue du Mandarous,</li> <li>- Rue Peyssière,</li> <li>- Rue Peyrollerie,</li> <li>- Rue des Fasquets, de la rue du Mandarous à la rue du Mouton Couronné,</li> <li>- Rue du Mouton Couronné,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Fernand Candon,</li> <li>- Impasse Foch,</li> <li>- Rue des Jacobins,</li> <li>- Rue Guilhem Estève,</li> <li>- Rue Haute,</li> <li>- Rue du Temple,</li> <li>- Rue de l'Ancienne Comédie,</li> <li>- Rue Basse,</li> <li>- Rue Etroite,</li> <li>- Place Maréchal Foch,</li> <li>- Rue Sarret,</li> <li>- Rue du Puits Neuf,</li> <li>- Rue du Général Thilorier,</li> <li>- Traverse des Cultivateurs,</li> <li>- Rue du Sablon,</li> <li>- Impasse des Commandeurs,</li> <li>- Rue des Commandeurs,</li> <li>- Rue du Général Rey,</li> <li>- Traverse du Murier,</li> <li>- Rue de la Fontaine Basse,</li> <li>- Place du Voultre,</li> <li>- Rue des Gozons,</li> <li>- Rue des Pénitents,</li> <li>- Rue du Voultre,</li> <li>- Rue des Cuirs,</li> <li>- Place de la Ganterie,</li> <li>- Rue Désiré Mazars,</li> <li>- Traverse des Charbonniers,</li> <li>- Rue du Jumel,</li> </ul>
--	--

Considérant que les modalités d'attribution de cette subvention s'effectuent de la manière suivante :

↳ Au préalable, le Service Urbanisme et Aménagement soumet au demandeur un document d'informations afin de préciser le cadre dans lequel s'inscrit le subventionnement. Celui-ci comprend une lettre d'intention adressée à monsieur le Maire, un RIB, des photos ante ravalement, un ou des devis et un plan de situation.

↳ Le dossier de demande de subvention sera établi lors du dépôt d'un dossier de Déclaration Préalable ou d'un permis de construire le cas échéant.

↳ Un comité consultatif réuni à minima chaque mois sera chargé de donner un avis sur chaque dossier de candidature.

↳ Les travaux incluront après les avis du Service Urbanisme et Aménagement, de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de son intervention lié au périmètre des Monuments Historiques (MH), du service Patrimoine et Ville d'Art et d'Histoire outre le traitement de la façade, la mise en peinture de l'ensemble des menuiseries, des portes d'entrée et de garage, des volets et des débords de toit et balcons. Le périmètre 2016 est totalement conditionné par l'avis de l'ABF.

↳ Un choix de couleurs sera effectué par le pétitionnaire d'après un nuancier affiché en Mairie Annexe dans le cadre de la constitution du dossier. Ce choix sera analysé à la fois dans le cadre de l'instruction du dossier de Déclaration Préalable ou du Permis de construire par le service instructeur et par l'ABF mais aussi par le comité consultatif. De plus, ils feront l'objet d'une mise en œuvre in situ avant tout démarrage de travaux afin de les faire valider par le service Urbanisme et Aménagement et l'Architecte des Bâtiments de France.

↳ Les travaux devront commencer dans les 12 mois à compter du courrier notifiant l'octroi et être terminés dans un délai de deux ans.

↳ Un contrôle des travaux sera effectué à plusieurs reprises pendant toute la durée du chantier. Le demandeur devra déposer en Mairie une « Déclaration Attestant Achèvement et le Conformité des Travaux » (DAACT). Celle-ci comprend des photos de la façade réalisée et le/les devis acquitté(s). En suivant, un dernier contrôle in situ sera effectué permettant d'attester ou de contester les travaux réalisés. Si la prestation est conforme aux prescriptions de l'Autorisation du Droit des Sols, le versement de la subvention sera effectué.

↳ Les dossiers de demande de subvention devront être déposés avant le 31 décembre 2016.

↳ Ce dispositif fera l'objet d'informations par voie de presse, sur le bulletin municipal et sur le site internet de la ville, etc... auprès de la population millavoise.

↳ Une subvention de 50% des postes de dépenses H.T. calculée sur la base du devis HT présenté lors de la demande, avec un plafond de 2 600,00 € par opération.

↳ Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée en Mairie, soumis à l'avis du comité consultatif et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain en date du 3 novembre 2016 :

1. D'APPROUVER le périmètre défini ci-joint pour l'année 2017,
2. D'APPROUVER l'élargissement du périmètre actuel à de nouvelles rues, à savoir :

- Rue de la Liberté,
- Rue du Barry,
- Rue Eustache,
- Boulevard Sadi-Carnot,
- Impasse du Mandarous,
- Rue de l'Ancienne Tour,
- Rue Saint-Martin,
- Rue du Prêche,
- Place du Beffroi,
- Place des Consuls,
- Rue de l'Ancienne Commune,
- Place de la Mutualité,
- Place Emma Calvé,
- Rue Fernand Candon,
- Impasse Foch,
- Rue des Jacobins,
- Rue Guilhem Estève,
- Rue Haute,
- Rue du Temple,
- Rue de l'Ancienne Comédie,
- Rue Basse,
- Rue Etroite,
- Place Maréchal Foch,
- Rue Sarret,
- Rue du Puits Neuf,
- Rue du Général Thilorier,
- Traverse des Cultivateurs,
- Rue du Sablon,
- Impasse des Commandeurs,
- Rue des Commandeurs,
- Rue du Général Rey,
- Traverse du Murier,

- Rue de la Fontaine Basse,
- Place du Voultre,
- Rue des Gozons,
- Rue des Pénitents,
- Rue du Voultre,
- Rue des Cuirs,
- Place de la Ganterie,
- Rue Désiré Mazars,
- Traverse des Charbonniers,
- Rue du Jumel,

**3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P.2017  
T.S. : 265 – Fonction : 72 – Nature : 20422